



Indemnisation Degats des eaux

Par **aldeb**, le **14/03/2016** à **12:25**

Bonjour à tous,rnrnSuite à un degats des eaux en avril 2015, nous commençons les 1er travaux au rez de chaussée par des artisans pour le placo et l'electricité(nous devrons ensuite faire l'etage). Vivant dans une vieille maison, nous avons donc eu quelques surprises ce qui augmente les factures et donc ne correspondent plus aux devis reçus et donc plus au calcul de l'expert. L'assurance nous a deja versé 75% et nous indemniserà la vetusté de 25% que sur facture (etage et rez de chaussée). Le cout va dépassé l'indemnisation, nous souhaitons donc refaire les sols de l'etage nous meme afin de tenir le budget mais dans ce cas la nous ne pourrons pas fournir de facture d'un professionnel à l'assurance et donc elle risque de ne pas nous rembourser le complément. rnJ'ai vraiment besoin de conseil car ma situation ne me permet pas de payer de ma poche. L'assurance me dit que si nous faisons une partie des travaux par nous meme le calcul va etre revu et re analyser par l'expert. Je ne sais pas quoi faire. Merci d'avance pour votre aide.